

Mairie de La Compôte
2 Place de la Mairie
73630 LA COMPOTE
Tél. 04 79 54 84 43
Email : mairiedelacompote@wanadoo.fr

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 1^{ER} OCTOBRE 2026 A 20H00

Mise en ligne le

Le jeudi 1^{er} octobre 2026 à 20h00, le conseil municipal de la Compôte, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur FRESSOZ Jean-Pierre.

Etaient présents : FRESSOZ Jean-Pierre, AUDOUX Jolaine, LE BELLEC Séverine, PETIT Laurent, COTTET Yannick, COULON Aurélien, CHATELAIN Séverine, FAVETTA Keridwen, DUMOULIN Bertrand, ROUX Marie-Hélène

Absent ayant donné pouvoir :

Monsieur SORRET Gérard a donné procuration à Monsieur FRESSOZ Jean-Pierre

Monsieur COULON Aurélien a été élu secrétaire.

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 10+1 pouvoir
Date de la Convocation : 25/09/2026
Date d'affichage : 28/09/2026

Le quorum étant atteint, les membres présents se trouvant en nombre suffisant. L'assemblée entre en délibération.

EXPOSE DU MAIRE :

Monsieur Le Maire a ouvert la séance :

- en demandant aux membres du Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du dernier conseil municipal ainsi que les délibérations prises au cours de la séance du 4 septembre 2026.
- en rappelant l'ordre du jour :

DELIBERATION :

1. Acquisitions de parcelles Chemin de Vrezellet
2. Demande de subvention auprès de Grand Chambéry « Chemin de Vrezellet »
3. Convention de mise à disposition d'un local avec l'association Les Lanchettes

QUESTIONS DIVERSES :

- Présentation du cahier des charges « Grange Pierrot » et « Ancienne Ecole »
- Fête du pain du 17/10/2026
- Lancement de la 1^{ère} tranche des travaux de l'éclairage public
- Compte-rendu du conseil communautaire du 24/09/2026
- Salle des fêtes : règlement et tarif
- Bulletin municipal
- Cadre de vie : fleurissement, propreté...

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de l'ajout, en début de séance, d'une délibération qui ne figurait pas sur la convocation initiale concernant le soutien financier des communes impactées par les incendies de cet été.

Face à ce drame, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) appelle les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et

d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, Monsieur Le Maire souhaite apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées.

Après en avoir pris connaissance, les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité l'ajout de cette délibération à l'ordre du jour : Solidarité en faveur des communes sinistrées.

1. Solidarité en faveur des communes sinistrées

Délibération n° 497 POUR 10+1 POUVOIR

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT, Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 115 000 hectares, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) appelle les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de La Compôte tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées.

Aussi, il est proposé au conseil municipal contribue à soutenir les communes impactées dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 500 € à l'Association des maires de France AMF Aides sinistrés, à qui il reviendra de reverser ce don aux collectivités sinistrées.
- Après avoir entendu ce rapport, il est demandé à l'Assemblée d'approuver ce soutien financier, d'habiliter Madame le maire ou Monsieur le maire / Madame la présidente ou Monsieur le président à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

2. Acquisitions de parcelles « Chemin de Vrezellet »

Délibération n° 497 POUR 10+1 POUVOIR

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal du bornage réalisé afin de définir précisément l'emprise de la piste dans le cadre de la création du chemin de Vrezellet.

À la suite de ce bornage, une régularisation foncière doit être effectuée avec les différents propriétaires concernés afin de permettre la réalisation et la régularisation de l'emprise du chemin. Cette régularisation prendra la forme d'une cession à titre gratuit, moyennant un euro symbolique.

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les parcelles concernées.

Il informe le Conseil municipal que la Commune sollicite les services de la Société d'Aménagement de la Savoie pour la rédaction des actes administratifs nécessaires à cette acquisition.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide à l'acquérir les parcelles suivantes à l'euro symbolique
- Décide de confier à la Société d'Aménagement de la Savoie le soin de rédiger les actes administratifs relatifs à cette acquisition ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents et actes nécessaires à l'aboutissement de ce dossier ;
- Désigne Madame AUDOUX Jolaine, en sa qualité de représentante de la Commune, et l'autorise à signer, au nom et pour le compte de la Commune, l'acte administratif ainsi que tous les documents nécessaires et liés à cette acquisition.

3. Demande de subvention complémentaire auprès de Grand Chambéry – Fonds de concours des communes rurales – Travaux de création du chemin du Vrézelet

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la délibération n° 437 en date du 9 septembre 2026 relative à la demande de subvention auprès de Grand Chambéry et du Département de la Savoie pour la création du chemin du Vrézelet ;

Le montant prévisionnel initial de l'opération, fixé à 72 686,40 € HT, s'avère insuffisant au regard des travaux complémentaires et des opérations foncières rendus nécessaires au cours de la réalisation du projet ;

Un bornage a été réalisé afin de définir précisément l'emprise de la piste dans le cadre de la création du chemin du Vrézelet ;

A la suite de ce bornage, une régularisation foncière doit être effectuée avec les différents propriétaires concernés afin de permettre la réalisation et la régularisation de l'emprise du chemin ;

Ces travaux et opérations complémentaires représentent un montant prévisionnel de 26 558,60 € HT, réparti comme suit :

- Travaux supplémentaires : 15 523,60 € HT ;
- Bornage : 4 310,00 € HT ;
- Régularisation foncière et actes : 4 800,00 € HT ;
- Acquisition de terrain : 1 925,00 € HT.

Le coût prévisionnel total de l'opération est ainsi porté de 72 686,40 € HT à 99 245,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide :

- D'approuver le montant prévisionnel actualisé de l'opération de création du chemin du Vrézelet, porté à 99 245,00 € HT, intégrant les travaux supplémentaires ainsi que les dépenses liées au bornage, à la régularisation foncière et à l'acquisition de terrain.

- De solliciter une subvention complémentaire auprès de Grand Chambéry, au titre du Fonds de concours des communes rurales, afin de contribuer au financement de cette opération.

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'autorisation de commencer les travaux avant la décision d'octroi de la subvention.

-D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à effectuer toutes les démarches utiles à l'obtention de cette subvention complémentaire.

4. Convention de Mise à disposition d'un local communal à l'association « Les Lanchettes »

Délibération n° 499 POUR 10+1 POUVOIR

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune souhaite mettre à disposition de l'association « Les Lanchettes » un local situé dans le hangar communal.

Ce local sera destiné au stockage de divers matériels appartenant à l'association : un pressoir, un pasteurisateur et un broyeur.....

La présente mise à disposition est consentie pour une durée d'un an à compter de la date de signature de la convention. Elle pourra être renouvelée tacitement.

Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux pour une durée d'un an.

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- Approuve les termes de la convention de mise à disposition du local communal au profit de l'association « Les Lanchettes » ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Questions diverses :

- Projet de travaux sur les bâtiments communaux :

À la suite de la réunion de la commission du vendredi 11 septembre 2026, Monsieur Laurent Petit présente le cahier des charges relatif aux travaux et aux possibilités d'aménagement du bâtiment communal « Grange à Pierrot ».

Le cahier des charges a pour objet de définir les attentes et exigences du Maître d'Ouvrage pour la restructuration globale de la grange. Le but de l'opération est de valoriser ce patrimoine en créant 4 appartements indépendants de type T2 optimisés, fonctionnels et confortables.

Le cahier des charges permet de préciser les besoins de la commune, d'étudier les différentes options envisageables et de définir les travaux susceptibles d'être réalisés.

Il présente aussi le cahier des charges pour la réhabilitation globale du bâtiment de l'ancienne école situé Chemin des écoles à La Compote. Le bâtiment est un volume important dans lequel sont aménagés quatre appartements existants.

L'objectif de l'opération est de remettre durablement le bâtiment en état, d'améliorer fortement sa performance énergétique et son confort, de sécuriser et mettre aux normes les installations techniques, et de traiter l'ensemble des désordres ou insuffisances identifiés par les diagnostics. Le projet porte prioritairement sur la rénovation des 4 appartements existants et des parties communes, sans augmentation du nombre de logements sauf proposition spécifique justifiée par l'étude.

- **SDES** : Lancement de la première tranche de la mise aux normes de l'éclairage public : Il est nécessaire de hiérarchiser les priorités de travaux afin d'établir un programme pluri-annuel de modernisation du parc d'éclairage public.

Cette planification des travaux est usuellement établie suivant ces priorités décroissantes :

- Sécurisation des armoires électriques potentiellement dangereuses ;
- Maîtrise des durées d'allumage ;
- Remplacement des luminaires vétustes ;
- Remise en conformité des armoires électriques ;
- Renouvellement progressif des luminaires fonctionnels anciens et vieillissants.

- Compte rendu de la réunion du conseil communautaire en date du 24/09/2026 :

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Jolaine Audoux, qui présente un compte rendu de la réunion du conseil communautaire du 24 septembre 2026.

Les principaux points abordés concernent :

- Le rapport d'activité de Grand Chambéry;
- L'appui aux communes membres, notamment au travers des dispositifs du montage des dossiers de subventions ;
- Le service de secrétariat itinérant, destiné à accompagner les communes dans leurs démarches administratives lors de l'absence d'une secrétaire en poste;
- Le prêt de matériel aux communes membres ;
- La centrale d'achat, permettant de mutualiser certains achats et de faciliter l'accès à des conditions tarifaires négociées.

Madame Audoux présente ainsi les différents services et dispositifs proposés par la communauté de communes afin d'accompagner les collectivités membres dans la gestion de leurs missions et de leurs projets.

- PNR du massif des Bauges :

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Séverine Chatelain, qui présente un compte rendu de la réunion tenue à Grésy-sur-Aix.

Plusieurs sujets ont été abordés lors de cette réunion, notamment :

- la restauration des sentiers ;
- la validation du projet de rénovation du restaurant du Semnoz ;
- la présentation de fiches pratiques relatives au bivouac et au stationnement des camping-cars ;
- la création d'un nouveau poste de garde champêtre.

La commune souhaite adhérer à l'association des agriculteurs du PNR des Bauges, l'adhésion est de 15 euros.

- Location salle des Fêtes :

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Séverine Le Bellec, qui informe les membres du Conseil municipal d'une demande de location de la salle des fêtes afin d'y dispenser des cours de yoga tout au long de l'année.

Le Conseil municipal décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande : en effet, les salles communales concernées sont principalement destinées à accueillir des manifestations, des réunions et des activités correspondant à leur vocation de salles des fêtes. Elles ne sont ni aménagées ni destinées à être utilisées comme salles de gymnastique ou de pratique sportive régulière.

- SIVU du groupe scolaire des Hautes Bauges :

Les maires des 5 communes du regroupement scolaire et des membres du SIVU ont rencontré mardi 29 septembre, le Directeur Académique des services de l'Education nationale, son attachée, ainsi que l'Inspecteur de l'Education Nationale en charge de la circonscription, pour faire un point sur les prévisions de la future carte scolaire. Les effectifs de l'école de cette année et de l'année prochaine correspondent à une moyenne de 20 élèves par classe. La loi Montagne permet nouvellement de maintenir les classes jusqu'à 17, l'école n'est donc aucunement concernée par un risque de fermeture.

Au cours de cette réunion ont été évoqués les problèmes actuels de l'école inclusive qui accueille tous les enfants dont certains nécessiteraient une prise en charge supplémentaire pour ne pas perturber l'ensemble du temps scolaire et périscolaire. Afin de répondre au cas présent sur l'école, les Inspecteurs, conscients du travail déjà réalisé par l'équipe enseignante et le personnel du SIVU, mettent en route tous les dispositifs prévus pour un meilleur encadrement par des professionnels et pour un suivi adapté aux élèves concernés.

- Assainissement Le Nant derrière :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que les travaux d'assainissement du secteur du Nant Derrière sont prévus pour l'année 2027.

- Grangette :

Une convention sera prochainement signée en vue de la restauration d'une grangette située au lieu-dit « Le Moulin ».

- Portail du cimetière :

Les travaux de rénovation du portail du cimetière seront réalisés avant la Toussaint.

Fin de l'ordre du jour à 22h30

Fait à La Compôte,

Le 20/10/2026

Le secrétaire de séance,
Aurélien COULON



Le Maire,
Jean-Pierre FRESSOZ

